

---

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RÉUNION DU LUNDI 15 FÉVRIER 2021**

---

Le lundi 15 février 2021, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 5 février 2021, s'est réunie Salle des sessions, à la maison du Département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

**Étaient présents :**

Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Jean Morin, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

**Étaient excusés :**

Monsieur Philippe Bas.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Madame Catherine Brunaud-Rhyn procuration à Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Christine Lebatcheley procuration à Monsieur Jean Lepetit, Monsieur Marc Lefèvre procuration à Monsieur François Brière.

**Secrétaire de séance :**

Madame Anna Pic.

\* \* \*

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 15 février 2021

<b>Service instructeur</b>	<b>:</b> Direction générale adjointe "Aménagement territorial et environnement" Direction de la mer, des ports et des aéroports
<b>Titre du rapport</b>	<b>:</b> Desserte de l'île de Tatihou - Construction d'un nouveau navire amphibie - Lancement de la consultation pour sa fabrication et nom du navire
<b>Commission</b>	<b>:</b> Attractivité territoriale, économie et agriculture

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CP.2016-12-14.5-14 du 14 décembre 2016 autorisant la mise en vente du bateau « Tatihou I » et le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du « Tatihou III » ;

Vu la délibération CD.2017-11-06.0-4 du 6 novembre 2017 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération CD.2018-01-18.5-4 du 18 janvier 2018 approuvant le projet de requalification de l'hébergement, de l'accueil et de la restauration sur l'île de Tatihou et notamment le lancement d'une étude de modélisation de l'exploitation de la desserte maritime de l'île de Tatihou ;

---

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous proposer le lancement de la consultation pour la construction du futur navire qui renforcera la desserte de l'île de Tatihou.

### **I – INTRODUCTION**

Si le navire amphibie « Tatihou II » donne entière satisfaction depuis son entrée en service en 2007, avec une capacité de transport de 58 personnes et deux membres d'équipage, le navire est particulièrement exposé aux contraintes sur la structure et sur l'hydraulique lors des phases de roulage. En 2016, le navire a dû être arrêté à la suite d'une panne hydraulique pendant une grande partie de l'été.

Le risque d'interruption du service est un paramètre important qui doit être pris en compte dans la réflexion globale de desserte de l'île. Pour le bon fonctionnement, il convient d'assurer des liaisons maritimes régulières et fiables. Le lancement d'un nouveau navire amphibie permettra :

- d'améliorer la desserte à l'année de l'île, notamment de la rendre plus fiable ;
- de garder un moyen de transport original, marque de la liaison maritime ;
- de maintenir la desserte maritime toute l'année en s'affranchissant des contraintes de la mise en carénage annuelle ;
- de soulager le nombre d'heure d'utilisation du « Tatihou II » et par ricochet augmenter sa durée de vie ;
- de faire face aux pointes d'activités en haute saison avec une capacité plus importante voire en doublant les rotations avec le « Tatihou II » ponctuellement lors des manifestations sur l'île ;
- de proposer une offre diversifier, promenade en mer, etc., sans modifier l'exploitation de la ligne régulière.

Avec plus de treize ans de recul sur l'exploitation du « Tatihou II », l'objectif de l'étude du futur navire était d'en concevoir les plans reprenant les points forts et améliorant les points faibles. Ceux-ci sont la charge sur les roues, le vieillissement un peu précoce et l'intérieur austère et bruyant.

## **II – PRESENTATION DE L'ETUDE**

La société SOFREN a été retenue pour réaliser l'étude, qui a pu débuter en mai 2020 par l'expertise du « Tatihou II », et permettre ainsi de figer les données à reprendre ou à améliorer pour le futur navire.

Vous trouverez en pièce jointe de ce rapport les préconisations de l'étude effectuée par SOFREN, détaillant les améliorations principales envisagées :

- la jauge de 64 places + une place pour personne à mobilité réduite (PMR) contre 58 aujourd'hui ;
- un espace pour ranger les bagages et modulable ;
- l'isolation des propulseurs « nouvelle génération » moins bruyants ;
- un système de protection souple sur les côtés qui peuvent être descendus en cas d'intempéries ;
- l'amélioration du champ visuel des passagers ;
- des haut-parleurs et des écrans pour communiquer.
- un système de roues identique mais en basse pression qui amortissent mieux les chocs, sous réserve d'un test de longévité ;
- l'avancée de la timonerie pour gagner en visibilité pour manœuvrer + des caméras.

Le montant estimatif du projet de construction de ce futur navire s'élève à 850 000 € HT et se décompose ainsi :

<b>Construction Tatihou III</b>	
Construction coque + timonerie	550 000 €
Equipements hydrauliques	150 000 €
Motorisation	46 000 €
Equipements de pont	5 000 €
Equipements timonerie	10 000 €
Equipements divers	10 000 €
Refroidissement	16 000 €
Isolation	10 000 €
Livraison et mise en service	53 000 €
<b>Budget estimatif total des postes étudiés (HT)</b>	<b>850 000 €</b>

Afin de maintenir en état le « Tatihou II » et améliorer le confort des passagers, et sous réserve des coûts financiers, il sera envisagé lors des opérations de maintenances de transférer sur celui-ci une partie des solutions proposées sur le futur navire (isolation phonique, nouvelle pompe hydraulique moins bruyante, assises).

Cette modernisation aura aussi pour effet de standardiser les deux navires ce qui permettra une gestion optimale des pièces de rechanges et des compétences techniques.

L'exploitant pourra pour les deux navires avoir en stock les éléments suivants :

Moteur	35 000 €
Pneumatique	3 000 €
Vérins	1 500 €
Flexibles	2 500 €
Hélices	500 €
Divers	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>

soit un lot estimatif d'environ 45 000 €, qui doublerait dans le cas où les technologies entre les navires seraient différentes.

Par ailleurs, en matière de propulsion, l'étude a pris en compte plusieurs modes de propulsion hybride (paragraphe 4.8 du rapport d'étude) afin de garantir une autonomie et un fonctionnement optimal en toute sécurité. Deux solutions ont été envisagées par SOFREN :

- le gaz naturel liquéfié (GNL) qui pourrait être une solution à court terme via une adaptation des moteurs diesel existants et des réservoirs ;

- l'utilisation de l'hydrogène comme moyen de production d'énergie électrique permettant l'alimentation en pression du circuit hydraulique ne permet pas d'atteindre une puissance et un rendement suffisants pour l'utiliser sans un parc de batteries intermédiaire, qui augmentera le poids du navire, ce qui pénalisera fortement l'exploitation notamment pendant la phase roulage. La solution soulève encore aujourd'hui un certain nombre de questions réglementaires, techniques, d'approvisionnement, de coût, de maintenance et doit s'envisager plutôt comme une évolution future que n'obèrent pas les choix constructifs.

Il est à noter que le « Tatihou II » consomme en moyenne sur une année six litres/heure, ce qui représente environ un budget de 10 000 € par an. Cette consommation devrait être équivalente voire inférieure pour le nouveau navire.

A la suite de cette analyse, la société SOFREN propose d'installer sur le nouveau navire une propulsion identique à celle du « Tatihou II » avec toutefois la possibilité via des trappes et un volume légèrement plus important de la salle machine, d'accueillir ensuite une propulsion avec des sources d'énergies plus propres.

Cette étude a permis de définir les plans du futur navire, ce qui permet à présent de lancer la consultation pour sa fabrication. La mise en service du nouveau navire pourra intervenir au premier trimestre 2022, avec une propulsion classique.

Enfin, il s'agit également aujourd'hui de retenir le nom définitif du navire, tel qu'il sera inscrit sur l'acte de francisation, afin de permettre le lancement des procédures d'homologation auprès de l'administration des affaires maritimes. Le nom « Tatihou III » s'inscrit dans la continuité.

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à :

- vous prononcer sur le lancement de la consultation des chantiers afin de respecter la date de livraison du navire prévu en mars 2022, pour un montant estimatif de 850 000 € HT, intégrant la livraison et la mise en service,

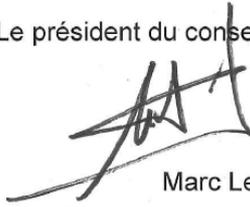
Etant précisé que les crédits correspondants ont été inscrits sur une ligne d'AP avec une répartition sur 2021 pour un montant de 350 000 €, le solde étant prévu sur 2022 ;

- choisir le nom du futur navire qui sera inscrit sur l'acte de francisation et permettra de lancer les procédures d'homologation,

- m'autoriser à signer le marché avec l'opérateur économique retenu au terme de la procédure de passation.

<b>DEPENSES</b>		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
23 823 23182 2021-M680 441	4411201-1	350 000,00

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

**DELIBERATION CP.2021-02-15.4-8 - Desserte de l'île de Tatihou - Construction d'un nouveau navire amphibie - Lancement de la consultation pour sa fabrication et nom du navire (rapporteur : Monsieur François Brière)**

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental approuve, dans les conditions exposées dans le rapport, le lancement de la consultation des chantiers pour la construction du futur navire pour la desserte de l'île de Tatihou et ceci afin de respecter la date de livraison du navire prévue en mars 2022,

Étant précisé que :

- la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la construction du futur navire est fixée à 850 000 € HT ;

- les crédits correspondants ont été inscrits sur une ligne d'autorisation de programme (AP) avec une répartition sur 2021 pour un montant de 350 000 €, le solde étant prévu sur 2022.

Par ailleurs, elle acte le nom de « Tatihou III » comme nom définitif de ce nouveau navire qui apparaîtra sur l'acte de francisation.

En conséquence, elle autorise le président à signer tout document utile au lancement de cette opération, et notamment le marché avec l'opérateur économique retenu au terme de la procédure de passation.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote pour : 25**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Délibéré à Saint-Lô, le 15 février 2021



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20210215-lmc1967874-DE-1-1

Date envoi préfecture : 16/02/21

Date AR préfecture : 16/02/21

Date de publication : 18/02/21